

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Adaptons nos villages : espaces publics face aux changements climatiques

Accompagnement à l'adaptation des espaces publics aux changements climatiques pour les communes du PNR des Vosges du Nord

Infos pratiques

→ Date limite de candidature : ***17 janvier 2027***

→ Formulaire de candidature à retrouver en ligne sur :

https://tally.so/r/RWoLJQ

Financé par l'Union européenne

Sommaire

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt 3
2. Les enjeux 3
3. Ce que propose le SYCOPARC[1] : accompagnement et moyens 4
4. Exemples de projets éligibles 6
5. Qui peut candidater ? 7
6. Les critères de sélection 7
7. Participation communale aux études complémentaires 7
8. Les engagements du candidat lauréat 8
9. Déroulement du projet et calendrier prévisionnel 9
10. Contacts 9
11. Pour candidater 10

[1] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

1. Contexte et objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Pour accompagner les communes des Vosges du Nord dans l'adaptation de leurs espaces publics au changement climatique, le SYCOPARC[2] lance un appel à manifestation d'intérêt.

En effet, le changement climatique impacte notre territoire et notre quotidien en amplifiant les risques naturels (sécheresse, canicule, tempête, inondation, coulées de boues), en entraînant la chute spectaculaire de la biodiversité et en augmentant les chances d'une nouvelle crise sanitaire. Notre société doit faire face à ces nouveaux défis en veillant à préserver le vivre ensemble et l'ensemble du vivant. Cette adaptation nécessite des solutions imaginées collectivement pour chaque situation.

Les espaces publics de nos villages et de nos villes : places, rues, cours d'école, abords d'équipements, etc. se sont progressivement minéralisés et imperméabilisés. Cette artificialisation aggrave les îlots de chaleur, complique la gestion des eaux pluviales et appauvrit la biodiversité locale.

Le risque est de se tourner vers des réponses de court terme (climatisation, arrosage massif) qui ne font que déplacer le problème. Le SYCOPARC fait le choix inverse : accompagner des projets fondés sur la nature, pensés avec les habitants, pour rendre les espaces publics plus frais, plus vivants et plus accueillants.

Cet appel vise à sélectionner des communes volontaires qui bénéficieront d'un accompagnement renforcé (technique et financier) pour transformer un de leurs espaces publics en un lieu plus frais, plus vivant et plus résilient face aux évolutions climatiques.

Cet appel propose **un soutien en ingénierie permettant d'accompagner la commune sur toute la durée du projet, du diagnostic à la réception du chantier en passant par le montage financier.** Il est réalisé en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SDEA[3] sur son territoire de compétence.

La qualité de notre patrimoine est un facteur essentiel du classement Parc naturel régional. Le SYCOPARC considère que les espaces publics sont le premier patrimoine partagé des habitants. Leur transformation doit répondre aux défis climatiques tout en renforçant l'identité des villages, la qualité du paysage, la biodiversité et le vivre-ensemble.

2. Les enjeux

L'appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans les orientations de la Charte (Orientation 1.3 Voir la nature partout ; Mesure 1.3.2. Composer avec la nature au quotidien). Il répond à un double enjeu : donner aux collectivités les moyens concrets d'agir et diffuser des exemples reproductibles à l'échelle du territoire.

L'objectif majeur de cet appel à manifestation d'intérêt est de **repenser et réaménager un espace public dans le but d'y gérer les eaux pluviales par infiltration au plus proche de la source, d'augmenter le niveau de nature et de biodiversité dans le tissu bâti villageois et d'atténuer l'impact du changement climatique.** Il s'agit donc de :

- Transformer les îlots de chaleur en îlots de fraîcheur
- Augmenter la place de la nature et de la biodiversité dans le tissu bâti

[2] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord
[3] SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

- Passer en gestion durable et intégrée des eaux pluviales via la désimperméabilisation
- Renforcer l'attractivité et le confort des centres-bourgs
- Associer les habitants à la conception et à l'entretien des espaces transformés

L'ambition est de concevoir des espaces publics comme des lieux fédérateurs, conciliant qualité paysagère, adaptation au changement climatique et renforcement des liens entre habitat, équipements, commerces et espaces naturels, au service de la vie sociale et de l'attractivité des centres-bourgs.

En somme, il s'agit d'aider les communes à adapter leur cadre de vie aux enjeux climatiques de demain, avec plus de sobriété et de résilience.

3. Ce que propose le SYCOPARC[4] : accompagnement et moyens

Cet appel à manifestation d'intérêt mobilise trois leviers pour l'accompagnement des communes lauréates :

a) Une ingénierie de projet prise en charge

Les études préalables sont réalisées ou pilotées par le SYCOPARC, en lien avec une équipe pluridisciplinaire (paysagistes concepteurs, écologues, hydrologues, etc.) :

- Note d'enjeux : identifier et clarifier les besoins et les enjeux de la commune
- État des lieux et diagnostic : usages, concertation avec les habitants, biodiversité, hydrologie et relevés de géomètre, permettant de :
    - De comprendre le contexte dans lequel se trouve le site de projet (nature environnante, tissus urbains, ...), *(chargé de mission du SYCOPARC)*
    - D'établir un diagnostic de la biodiversité actuelle du site de projet ainsi que le potentiel de nature que représente cet espace public et de partager ces connaissances avec le plus grand nombre : habitants, élus, scolaires, ..., *(prestataire sélectionné par le SYCOPARC)*
    - D'établir un diagnostic de la gestion des eaux pluviales actuelles et de la capacité d'infiltration du sol, *(prestataire sélectionné par le SYCOPARC et le SDEA[5], sur son territoire de compétence)*
    - De connaître les contraintes techniques du site (pente, réseaux, éléments existants), *(prestataire sélectionné par le SYCOPARC)*
    - De concevoir ensemble le projet, avec les habitants, les usagers du site et les décideurs *(chargé de mission du SYCOPARC)*
    - D'anticiper et d'intégrer la gestion et l'entretien des futurs espaces publics, *(chargé de mission du SYCOPARC)*
- Programmation et préfaisabilité : plan masse des orientations d'aménagements, préconisations et esquisses d'aménagements, estimation financière, permettant à la commune de se projeter dans le projet et dans la phase suivante de conception.

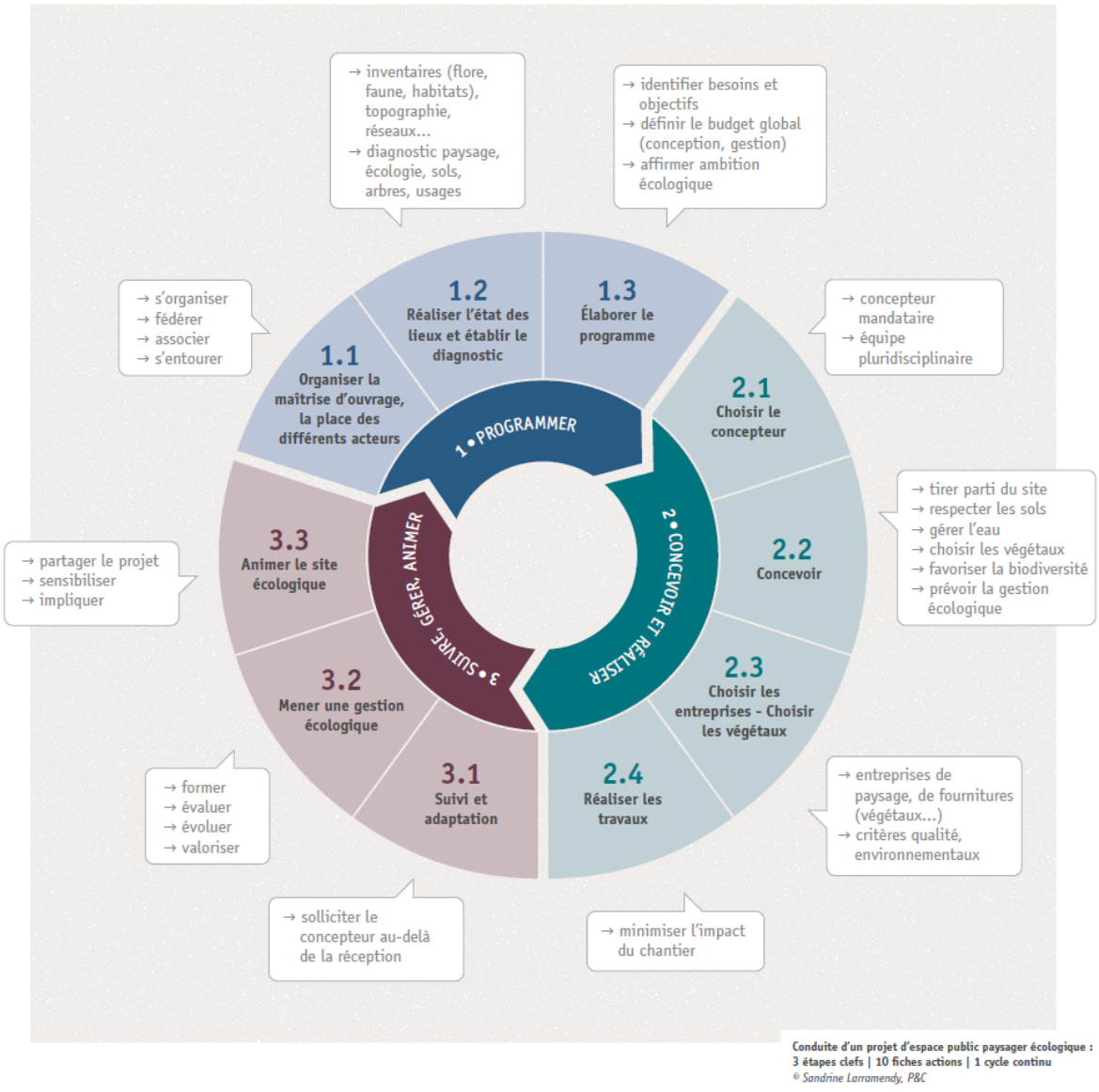
[4] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord
[5] SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Le SYCOPARC[6] accompagne ensuite la commune à recruter la maîtrise d'œuvre adéquate pour son projet (cahier des charges, étude des offres, conseil technique).

Enfin, le SYCOPARC aura un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour suivre aux côtés de la commune le projet de la maîtrise d'œuvre de l'esquisse jusqu'à la réception du chantier.

En résumé, sur le schéma des 3 étapes clefs d'un projet d'espace public paysager ci-dessous :

- Le SYCOPARC pilote et réalise à vos côtés l'étape 1 « Programmer »
- Le SYCOPARC vous accompagne en assistance à maitrise d'ouvrage sur les étapes 2 « Concevoir et réaliser » et 3 « Suivre, gérer et animer »



Conduite d'un projet d'espace public paysager écologique : 3 étapes clefs | 10 fiches actions | 1 cycle continu
© *Sandrine Larramendy, P&C*

Dans le cadre de cet appel à projets, les communes retenues bénéficieront d'un accompagnement renforcé comprenant la réalisation, selon les besoins identifiés sur chaque site, des études techniques préalables nécessaires à la conception et à la faisabilité des

[6] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

aménagements (géomètre, biodiversité, hydraulique, infiltration, etc.). Ces prestations seront intégralement prises en charge par le SYCOPARC[7] grâce aux financements obtenus auprès de ses partenaires (**coût estimatif d'environ 9.000 € / projet**).

Par ailleurs, le SYCOPARC mobilisera une ingénierie dédiée pour assurer le pilotage et le suivi de chaque opération. Cet accompagnement, estimé à **40 jours de travail par projet**, représente une contribution valorisée à hauteur de **12 000 €**.

Cette ingénierie est financée pour partie par les contributions statutaires des communes adhérentes et par les subventions mobilisées dans le cadre du projet. Une participation forfaitaire des communes lauréates est toutefois sollicitée afin d'assurer le cofinancement du dispositif dans des conditions équilibrées et de garantir l'engagement des collectivités bénéficiaires (voir section 7 « Participation communale »).

b) Une ingénierie financière dédiée aux travaux

Le SYCOPARC accompagnera la commune dans le montage financier du projet afin d'optimiser les dispositifs des différents financeurs pour réduire au maximum le reste à charge pour la commune.

En tant que partenaires de cet AMI[8], l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le SDEA[9] seront des interlocuteurs privilégiés.

L'intervention du SDEA sera limitée aux territoires relevant de sa compétence assainissement.

c) Une animation et une mise en réseau

Tout au long de l'accompagnement, le SYCOPARC :

- Organise la concertation avec les habitants, commerçants et acteurs locaux de l'espace public : visite de site collective, diagnostic partagé, atelier de co-construction du projet…
  Associer les usagers du site tout au long du projet est essentiel car ce sont souvent ceux qui connaissent le mieux le site et qui bénéficieront à terme de ce nouveau cadre de vie. Leur implication dès le démarrage des réflexions leur permet de comprendre le contexte et les contraintes, de donner leur avis et d'adhérer au projet auquel ils auront contribué. Fabriquer un projet d'espace public est un moment fort de démocratie locale.
- Propose et finance un projet pédagogique en 5 séances à destination des scolaires « Changements climatiques et aménagement du village » en lien avec le projet d'aménagement, s'il y a une école ou un périscolaire dans la commune lauréate. Les enfants sont les adultes de demain, accompagner un projet concret et s'investir pour comprendre les enjeux et améliorer un bout de son village éveille les consciences.
- Anime un réseau des communes engagées : retours d'expériences, temps d'échanges, visites croisées, ressources partagées, valorisation des projets auprès des habitants et des partenaires.

[7] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord
[8] AMI : Appel à manifestation d'intérêt
[9] SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

D'autre part, les communes sélectionnées seront fortement encouragées à participer à l'AMI[10] « Plan Action Chaleur : Agir ensemble pour protéger les populations du Massif des Vosges » de la Région Grand Est afin de monter en compétence sur toutes les solutions pour adapter leurs communes aux changements climatiques (candidature ouverte jusqu'au 31 janvier 2027).

4. Exemples de projets éligibles

Cette liste est donnée à titre indicatif ; toute initiative sera étudiée dès lors qu'elle répond aux critères de sélection ci-après.

- Désimperméabilisation et végétalisation de places, rues, parkings, cours
- Cour d'école résiliente et désimperméabilisée
- Réaménagement d'espaces dont les revêtements perméables et l'albédo élevé entraînent une inertie thermique forte
- Gestion intégrée des eaux pluviales (noues, zones d'infiltration, déraccordement de gouttières, etc.)
- Réouverture ou mise en valeur d'un cours d'eau

5. Qui peut candidater ?

Cet appel est ouvert aux 111 communes membres du SYCOPARC[11] et à ses 29 communes associées.

L'espace public visé doit être sous maîtrise foncière de la commune candidate, et présenter une surface maximale de 3 000 m^2.

Les communes devront faire état de leur capacité financière à mener le projet à terme. Des projets frugaux peuvent être imaginés selon les capacités financières de la commune et les enjeux du site. Un projet frugal est estimé à environ 100€ TTC /m^2. Par exemple le projet mené à Lohr en 2026 a coûté 80€ TTC / m^2.

En fonction de la nature du projet et des compétences techniques des agents communaux ou des associations, les coûts de travaux peuvent être réduits si certains postes de travaux sont réalisés en régie ou dans le cadre de chantiers participatifs. Si cette dernière solution est envisagée, elle nécessite toutefois un engagement collectif à anticiper en amont du projet.

6. Les critères de sélection

Les communes seront choisies sur la base du formulaire en ligne.

[10] AMI : Appel à manifestation d'intérêt
[11] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

Un maximum de 6 communes seront sélectionnées par an, sur la base des critères suivants (barème indicatif sur *100* points) :

Critère	Description	Points
Pertinence du lieu	Caractéristiques (surfaces, maitrise foncière, ...) et qualité de l'espace à réaménager (état de dégradation, enjeux, ...)	30
Motivation de la commune et ambition du projet	Engagement de la commune à mener une opération exemplaire répondant aux enjeux climatiques : gestion des eaux pluviales, végétalisation, ressources locales, ...	30
Impact du projet	Effets positifs attendus sur la commune : qualité paysagère, attractivité de la commune, bien être des habitants, sensibilisation des habitants	20
Processus de concertation	Capacité à mobiliser les acteurs locaux et à impliquer les habitants dans la conception collective et la vie du projet	20

Le jury de cet AMI[12] se réserve le droit de sélectionner un panachage de projets selon le contexte, l'échelle et la situation géographique, afin de constituer un panel de références varié.

Le jury sera composé d'élus et techniciens du SYCOPARC[13], de techniciens de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du SDEA[14].

7. Participation communale à l'ingénierie

En contrepartie de l'accompagnement technique et méthodologique apporté par le SYCOPARC, les communes lauréates s'engagent à verser une contribution forfaitaire destinée à participer aux coûts d'ingénierie. Cette participation reste acquise au projet dès lors que les études et prestations ont été engagées, quelle que soit l'issue ultérieure de la démarche.

[suite en page 9]

Le montant de cette contribution est déterminé selon le barème présenté ci-dessous, en fonction de la taille de la commune et de la surface du projet.

Surface du projet	0 à 1 999 m²	2 000 à 3 000m²

[12] AMI : Appel à manifestation d'intérêt
[13] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord
[14] SDEA : Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

Population	Participation commune membre	Participation forfaitaire commune associée	Participation commune membre	Participation forfaitaire commune associée
Moins de 500 habitants	3 500 €	4 500 €	3 850 €	4 850 €
500 à 1 500 habitants	3 750 €	4 750 €	4 125 €	5 125 €
1 500 à 3 000 habitants	4 500 €	6 000 €	4 950 €	6 450 €
Plus de 3 000 habitants	5 500 €	7 000 €	6 050 €	7 550 €

Une convention sera établie entre le SYCOPARC[15] et chaque commune lauréate avant le démarrage des études afin de préciser les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la participation communale.

8. Les engagements du candidat lauréat

En répondant à cet appel à manifestation d'intérêt, la commune s'engage à :

- Désigner un référent au sein de la collectivité pour suivre le projet jusqu'à son aboutissement
- Mobiliser les habitants lors des temps de diagnostic partagé, de conception et de restitution
- Mettre à disposition un local de travail et de concertation disposant d'une connexion Internet pour les journées de travail sur site et faciliter les visites de site
- Accompagner l'équipe du SYCOPARC et les professionnels intervenant sur le projet lors des temps forts
- Participer à la dynamique de réseau animée par le SYCOPARC (temps d'échanges, valorisation)
- Maintenir les ambitions inscrites dans la candidature tout au long du projet
- Assurer la gestion et l'entretien des aménagements réalisés une fois le projet livré
- Organiser un temps festif (verre de l'amitié / goûter / pique-nique collectif, etc...) ou autre pour le moment de la présentation publique du projet
- Verser la participation financière prévue pour les études complémentaires selon les modalités exposées en point 7.

9. Déroulement du projet et calendrier prévisionnel

Les grandes étapes

- Étape 1 — Prise de connaissance du site et des acteurs locaux

[15] SYCOPARC : Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord

- Étape 2 — Diagnostic partagé (équipe professionnelle, habitants, élus)
- Étape 3 — Conception collective du programme d'aménagement
- Étape 4 — Présentation publique et restitution du programme
- Étape 5 — Recherche de financement MOE[16]
- Étape 6 — Consultation et sélection d'une équipe de maitrise d'œuvre
- Étape 7 — Conception du projet d'aménagement et consultation des services
- Étape 8— Recherche de financement travaux
- Étape 9 — Présentation publique et restitution du projet puis dépôt si nécessaire du PA
- Étape 10 — Consultation des entreprises de travaux / planification du chantier
- Étape 11 — Réalisation des travaux
- Étape 12 — Réception des travaux et inauguration

Calendrier prévisionnel

19 novembre 2026 — Ouverture des candidatures

11 décembre – Visite retour d'expérience

- 14h30: Visite de la place réaménagée de Lohr
- 15h30 : réunion d'information en présence du SDEA
- inscription à l'adresse : inscriptions@infosparcvosgesnord.fr

17 janvier 2027 — Clôture des candidatures

Fin janvier 2027 — Sélection des communes lauréates

Février 2027 – Première réunion

Printemps 2027 — Diagnostic avec les habitants

Automne 2027 — Programmation

Printemps 2028 — Conception du projet

Printemps 2029 — Réalisation des travaux

10. Contacts

Pour vous aider à construire votre candidature et vérifier son adéquation avec l'appel à candidature :

Noémie THOMAS
Chargée de mission Paysage et espaces publics

[16] MOE : Maitrise d'œuvre

06 11 64 07 26
n.thomas@parc-vosges-nord.fr

11. Pour candidater

Merci de remplir le formulaire en ligne via ce lien : Adaptons nos espaces publics aux changements climatiques – Remplir le formulaire

Ou d'envoyer la version pdf du formulaire complété :

- par mail à : *n.thomas@parc-vosges-nord.fr* et *r.baghdadi@parc-vosges-nord.fr*
- ou par courrier à

  SYCOPARC
  Appel à projet « Adaptons nos villages aux changements climatiques »
  2 place du Château
  67290 LA PETITE PIERRE

La version pdf du formulaire est téléchargeable sur : https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2026/11/formulaire-vf-adaptons-nos-espaces-publics-aux-changements-climatiques.pdf

Avec le soutien financier de :

Financé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE